

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS
TLEMCEN

A
MONSIEUR

LE GERANT
BALLOT MOHAMMED EL AMINE

OBJET : Mise en demeure N°01.

Suite à votre absence répétitive injustifiée et le retard enregistré concernant les travaux de CABLE FO DJAMAA ESSAKHRA GHAZAOUET qui vous a été confié conformément à l'ODS N°312 du 01/08/2024, vous êtes mis en demeure de redémarrer les travaux instantanément et de les finaliser sous huitaine, faute de quoi le présent ODS sera annulé et le contrat vous liant avec AT sera résilié a tort exclusif de votre part et la procédure de mise en liste noir (black-liste) sera entamé à l'encontre de votre entreprise .



LE DIRECTEUR

ALGERIE TELECOM - SPA
Direction Opérationnelle des
Télécommunications

Signé: Mr. B. ZAID

- 1 -